

Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : Le 25 mai 2021

Nature : **Recommandations** Propositions Présentation Avis

Sujet : Recommandations en lien avec l'annonce gouvernementale du 25 mai 2021 – Changements de paliers d'alerte

Conformément au plan de déconfinement présenté le 18 mai dernier et considérant l'amélioration de la situation épidémiologique dans l'ensemble du Québec et plus particulièrement dans certaines régions, ***nous recommandons*** :

- 1) Que les régions de la Capitale-Nationale (03), de l'Outaouais (07), de Lanaudière (14), des Laurentides (15), et de la Montérégie (16) **passent au palier d'alerte orange**;
- 2) Que toute la région du Bas-Saint-Laurent (01) passe au palier d'alerte orange **SAUF** les MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et de Les Basques **qui resteront au palier d'alerte rouge**;
- 3) Que toute la région de l'Estrie (05) passe au palier d'alerte orange **SAUF** la MRC du Granit **qui restera au palier d'alerte rouge**;
- 4) Que toute la région de Chaudière-Appalaches passe au palier d'alerte orange **SAUF** les MRC de Montmagny, de l'Islet, de Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan **qui resteront au palier d'alerte rouge**;

et ce, à compter du 31 mai 2021.

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda.

Signature :



N/Réf. : 21-SP-00306-18